

PORTANT COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES D'UNIVERSITE

ANNEE UNIVERSITAIRE 2020-2021

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu l'article L613-2 modifié du Code de l'Education ;

Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne ;

ARRETE

Article 1 :

La composition des jurys des Diplômes d'Université de l'École de Droit comme suit :

Diplôme d'Université « Gouvernance, Risques et Conformité »

Membres du jury :

Anthony MAYMONT, Président du jury, MCF

Marie-Elisabeth BAUDOUIN, Vice-président du jury, PU

Dominique ANDRIEUX, Avocat associé – Cabinet Labonne et ACDP

Franck JUILHARD, Responsable unité juridique - Crédit Agricole Centre France

Diplôme d'Université « Droit Approfondi de la Fiscalité »

Membres du jury :

Christophe TESTARD, Président du jury, PU

Marie-Elisabeth BAUDOUIN, Vice-président du jury, PU

Olivier BEAU, Inspecteur des finances publiques et Enseignant à l'ENFIP

Frédéric ROBIN, Avocat associé – Cabinet Labonne et ACDP

Diplôme d'Université « Droit Américain »

Membres du jury :

Judith LASKOWSKI, Président du jury, PRAG

Marie-Elisabeth BAUDOUIN, Vice-président du jury, PU

Philippe CAMARENA, PRAG

Alex BELLIARD, PRAG

Diplôme d'Université « Comptable-taxateur d'office notarial »

Membres du jury :

Alain LE POMMELEC, Président du jury, MCF
Marie-Elisabeth BAUDOUIN, Vice-président du jury, PU

François MAURY, Inspecteur comptable –Chambre interdépartementale des notaires d'Auvergne
Jean-François AUGUSTE, Inspecteur national des études de notaires-Chambre nationale des notaires

Diplôme d'Université « Droit et techniques de l'immobilier »

Membres du jury :

Bernard PIGANOL, Président du jury, MCF A
Marie-Elisabeth BAUDOUIN, Vice-président du jury, PU

Semestre 1 :

Christine BERTRAND, MCF
Aurélia FAUTRE-ROBIN, MCF

Semestre 2 :

Christine BERTRAND, MCF
Anthony MAYMONT, MCF

Diplôme Universitaire « Droit du Travail Approfondi et Dialogue Social »

Membres du jury :

Gwennhaël FRANCOIS, Président du jury, MCF
Marie-Elisabeth BAUDOUIN, Vice-président du jury, PU

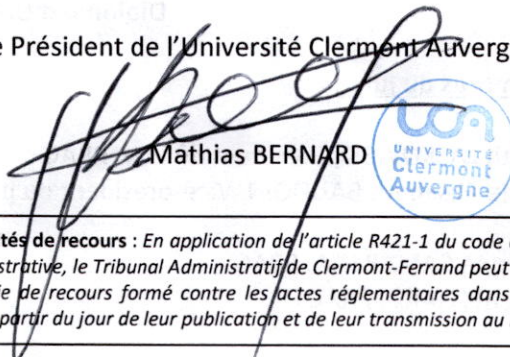
Christophe MARIONO, MCF
Jean-Julien PERRIN, MCF A

Article 2 :

Le Directeur Général des services de l'Université Clermont Auvergne est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le 30/09/2020

Le Président de l'Université Clermont Auvergne


Mathias BERNARD



- Transmis au contrôle de légalité le

- Publié le

02 OCT. 2020

02 OCT. 2020

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.